

Avignon, le 19 août 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes susceptible d'employer, au sein de votre exploitation, des travailleurs saisonniers d'origine étrangère, via notamment une société de prestation internationale.

Depuis l'identification de cas positifs parmi ces populations dans le département en juin dernier, ces sociétés exigent de leurs salariés un test au départ de leur pays d'origine.

En Vaucluse, la situation sanitaire en termes de nombre de cas positifs se dégrade depuis quelques jours, laissant supposer un relâchement des comportements qui, combiné à la promiscuité constatée dans le transport et l'hébergement de cette main d'œuvre, pourrait favoriser l'apparition de nouveaux clusters.

Dans ces circonstances, nous vous rappelons les termes de notre courrier du 31 juillet dernier (copie en pièce jointe) : il est **impératif** d'assurer la protection de la santé des saisonniers que vous employez. A cette fin, vous trouverez un rappel de ces consignes dans les liens suivants : fiches métiers du ministère du travail (<https://bit.ly/2B33Xjw>), fiches de recommandations de la MSA (<https://bit.ly/30AQom8>). Une fiche relative aux prescriptions sanitaires dans les transports (en français et en espagnol) est par ailleurs jointe à la présente lettre.

Dans le contexte que nous connaissons, et afin de contenir la propagation du virus, nous appelons votre attention sur la possibilité de **faire tester vos saisonniers en amont du début d'emploi sur l'exploitation**. Les éventuels cas positifs feraient l'objet d'une campagne de contact-tracing menée par la Caisse primaire d'assurance maladie et l'Agence régionale de santé afin d'être isolés et d'isoler les cas-contacts à risque identifiés.

Nous vous invitons par ailleurs à veiller au strict respect des mesures barrières et de distanciation sociale en toute circonstance sur vos exploitations.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le préfet
et par délégation,


Christian GUYARD

La présidente de la MSA
Alpes Vaucluse,


Marie-Claude SALIGNON

Pour la déléguée
départementale de l'ARS,
la déléguée adjointe,


Nadra BENAYACHE